

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ou par l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli prévoit simplement que le capital d'Enedis puisse être détenu non seulement par EDF, mais également par l'État.